



DEL- 2024 - 068

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 16

**OBJET :**

**CESSION DE BAIL  
COMMERCIAL –  
CAFÉ RESTAURANT**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 17 octobre  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,  
Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2024

**PRÉSENTS** : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M  
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme  
BARON A, M CARETTE C., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU  
C., Mme HERBRETEAU M-A, M SOURISSEAU B., M DUGUÉ V.,  
Mme LAMBERT B.,

**EXCUSÉS** : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M BAUDRY M., Mme  
PASQUEREAU C.,

**POUVOIRS :**

Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.  
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.

**SECRETAIRE** : M SOURISSEAU B.

-----  
La commune est propriétaire du bâtiment à usage de commerce situé 16, place Saint Joseph, cadastré section C numéro 278 et de la licence IV; le tout faisant l'objet d'un bail dérogatoire en septembre 2021 renouvelé une fois.

Monsieur DUGRAY Laurent, exerçant sous le nom commercial « LE ST JO » souhaite vendre son fond de commerce à Madame Gaëlle ROUSSIÈRE, exerçant sous le nom commercial « Le Schiste ».

Un bail commercial de 9 ans a été signé l'année dernière avec M DUGRAY.

Sur proposition du Maire, et après discussion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conclure la cession du bail à Mme Gaëlle ROUSSIÈRE aux conditions indiquées dans le bail commercial.

- **AUTORISE** M le Maire ou l'un des adjoints à signer ledit bail avec l'exploitant.

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le 21 OCT. 2024

**Certifié exécutoire par le Maire**  
**Publié ou notifié le : 21 OCT. 2024**



Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,**  
**Pascal EVIN**

